

**DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**COMMUNE DE ROUESSE-VASSE**  
**3, PLACE DE LA MAIRIE**  
**72140**  
**TEL. : 02.43.20.14.51.**  
**E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

<b><u>Date de convocation :</u></b> 14 février 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt février à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 21 février 2023	<b><u>Etaient présents :</u></b> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu et Benoit Haté
<b><u>Nombre de conseillers :</u></b> En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 9	<b><u>Absent(s) excusé(s) :</u></b> Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe (pouvoir à Hugues Bombled), Hélène Carton (pouvoir à Bénédicte Couanon-Mézières) et Gérald Bernard  <b><u>Absent(s) :</u></b> Jean-Michel Couanon et Sylvain Allaine  Formant la majorité des membres en exercice. Bénédicte Couanon-Mézières a été élue secrétaire de séance.

---

Monsieur Hugues BOMBLED, Maire, procède à l'appel des membres du conseil municipal.  
Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.  
Madame Bénédicte Couanon-Mézières a été désignée Secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

1. Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2023
2. Création d'un budget annexe
3. Secours d'urgence
4. Affaires diverses
5. Questions orales

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal qui s'est tenue le 26 janvier 2023.

**20232002-01 : OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les dispositions de l'article L.1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du code des Collectivités Territoriales relatives à la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Les opérations concernées sont : Budget principal 312

N° OPERATION	LIBELLE	ARTICLE	MONTANT
17	ECOLE	231	38 910 €
35	SALLE	231	10 316.60 €
10	MAIRIE	2051	2 948.40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'affectation des crédits
- Précise que les crédits votés seront repris au budget primitif de 2023.

## **20232002-02 : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité d'aménager un nouveau lotissement.

L'estimation des aménagements est à réaliser. Le prix de vente au m<sup>2</sup> sera fixé à l'issue des travaux de viabilisation. Le budget lotissement est assujéti à la TVA.

Le budget annexe retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer de terrains à bâtir sur son territoire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la création d'un budget annexe de comptabilité M 57 dénommé « Lotissement communal des Coquelicots » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement destiné à la vente ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

*(Arrivée de M. Frédéric Goupille à 20h40, départ de Mme Clémentine Vérien )*

## **20232002-03 : SECOURS D'URGENCE**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la situation de [REDACTED] suite à la liquidation judiciaire de son employeur et présente la demande de secours d'urgence faite par celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 7 voix « POUR » et 2 abstentions pour attribuer directement au bénéficiaire une aide financière d'un montant 500 €.

## **VI – AFFAIRES DIVERSES**

- Point sur les candidatures du commerce

Les membres de la commission présentent les deux candidatures retenues pour la reprise du commerce multiservices. Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le choix des conseillers municipaux se porte vers la candidature de Mme Anaïs SAVEL.

- Point sur l'école

Monsieur le Maire informe aux membres du conseil municipal qu'il a été contacté par le SIVOS CRISSSE/PEZE pour un éventuel RPI (Regroupement Intercommunal Pédagogique)

- La date du prochain conseil municipal pour le vote des budgets est programmée au lundi 20 mars à 20h.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h40 minutes.

**Lu et approuvé par Hugues BOMBLED, Maire**

*Signature*

**Lu et approuvé par Bénédicte COUANON-MEZIERES, secrétaire de séance**

*Signature*